

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

4 octobre 2019

MATIN

AGO et AGE

10h - 12H

Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 16ème arrondissement 16 avenue René Boylesve

75016 Paris - Métro Passy

Ordre du jour :

<u>AG</u>:

- présentation des stagiaires
- présentation du rapport moral et vote à main levée
- présentation du rapport financier et vote à main levée
- questions diverses

AGE:

Nous nous réunissons en AGE conformément à nos obligations statutaires pour modifier l'article 3 de nos statuts.

Il est actuellement libellé ainsi :

« ... Déclaré au Rectorat de Paris le 31 janvier 2012 comme Etablissement d'Enseignement Supérieur Libre, il délivre, depuis cette année, un diplôme



d'Enseignement Supérieur Libre à la profession de « graphothérapeute-rééducateur de l'écriture ».

Le Rectorat de Paris nous demande de changer le terme « Libre » par celui de « Privé ».

L'article 3 deviendra donc :

« ... Déclaré au Rectorat de Paris le 31 janvier 2012 comme Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé, il délivre, depuis cette année, un diplôme d'Enseignement Supérieur Privé à la profession de « graphothérapeute-rééducateur de l'écriture ».

Nous vous rappelons que seuls les **membres actifs** à jour de leur cotisation ont droit de vote aux Assemblées Générales.

Pour délibérer valablement :

- l'AG ordinaire doit être composée du quart au moins des membres actifs, en tenant compte des membres présents et représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

- L'AG extraordinaire doit être composée de la moitié au moins des membres actifs, en tenant compte des membres présents ou représentés.

Les délibérations de l'AG extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents ou représentés

Un pouvoir est joint à la présente convocation pour les membres qui ne pourraient être présents mais souhaitent être représentés.

Sans avoir le droit de vote, peuvent néanmoins assister aux Assemblées Générales :

- les membres d'honneur
- les membres stagiaires

APRES-MIDI

13h30 – 15h30 : conférence : Maxime Huart, OPTOMETRISTE, nous parlera de son métier et des connexions et interactions possibles avec notre profession.

